

THAÏLANDE

Date des élections: 10 février 1969.

Caractéristiques du Parlement

Aux termes de la Constitution approuvée le 22 février 1968 et promulguée le 20 juin de la même année, le Parlement thaïlandais, l'Assemblée nationale, est formé de 2 Chambres :

— Le Sénat dont les membres sont désignés par le Roi pour 6 ans et renouvelables par moitié tous les 3 ans. Les sénateurs, dont le nombre doit correspondre aux $\frac{3}{4}$ de celui de la Chambre des Représentants, sont actuellement **164**.

— La Chambre des Représentants, qui comprend 219 membres élus pour 4 ans au suffrage direct à raison de 1 par Province et par fraction de 150 000 habitants.

Les élections de février eurent lieu pour la désignation des membres de la Chambre basse, instituée par la nouvelle Constitution élaborée par l'Assemblée constituante qui, depuis 10 ans, faisait office d'organe législatif.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens, des deux sexes, thaïlandais de naissance, âgés de 20 ans le 1^{er} janvier de l'année durant laquelle les élections ont lieu. Les citoyens thaïlandais nés de père étranger doivent en outre réunir l'une des conditions suivantes : justifier d'une instruction sanctionnée par l'octroi du *Mathayom* 6 ou du *Mathayom-suksa* 3 ; avoir effectué leur service militaire ; avoir été fonctionnaire de l'administration au moins 4 ans. Quant aux citoyens naturalisés, ils doivent en plus avoir vécu en Thaïlande durant au moins 10 ans depuis la date de leur naturalisation.

Sont exclus des listes électorales, qui peuvent être révisées jusqu'à 15 jours avant les élections, les moines et autres membres du clergé, les malades mentaux, les personnes emprisonnées et celles privées de leur droit de vote par décision judiciaire.

Pour être éligible à la Chambre des Représentants, il faut réunir les conditions requises pour être électeur, être âgé de 30 ans au moins, avoir reçu une instruction élémentaire, ne pas s'adonner aux stupéfiants et ne pas être aveugle, ni avoir été condamné récemment à 2 ans et plus d'emprisonnement, ni déclaré en faillite.

Seuls peuvent être nommés au Sénat, les citoyens thaïlandais de naissance, âgés de plus de 40 ans, honorablement connus et capables de rendre d'éminents services à l'Etat.

Notons encore que le mandat de parlementaire est incompatible avec toute charge dans les administrations nationale ou municipales.

Pour les élections législatives, chacune de 71 provinces forme une circonscription électorale. Dans 19 d'entre elles, où un seul siège est à pourvoir, les représentants sont élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Dans les 52 autres circonscriptions, ils sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Les électeurs collent sur leur bulletin de vote un nombre, égal à celui des sièges à pourvoir, de timbres portant chacun le numéro correspondant à l'un des candidats. Sont déclarés élus les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages.

Au cas où un siège deviendrait vacant plus de 180 jours avant le terme de la législature en cours, il est procédé à une élection partielle pour le remplir.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

En 1958, les partis politiques avaient été dissous; un certain nombre furent créés ou reconstitués pour prendre part à la campagne électorale qui se déroula dans le calme.

Il faut citer en premier lieu la formation gouvernementale dirigée par le Premier Ministre, le maréchal Kittikachorn : le Parti du peuple thaï uni qui présenta des candidats dans toutes les circonscriptions et remporta 35 pour cent des sièges de la Chambre des Représentants. Le Gouvernement était ainsi assuré de trouver une majorité puisque la Constitution stipule que la Chambre des Représentants statue sur toute question importante conjointement avec le Sénat dont les membres sont nommés par le Roi.

Le principal mouvement d'opposition, le Parti démocrate, dont le chef, M. Seni Pramroj, est membre de la famille royale et ancien Premier Ministre, favorable à l'instauration d'un régime libéral à l'occidentale, comportant un Sénat élu et un Gouvernement responsable devant le Parlement, fut victorieux à Bangkok et à Thonburi, sa ville jumelle, où il conquit la totalité des 21 sièges à pourvoir.

En dehors de ces partis et de groupes divers, en dehors aussi des indépendants généralement partisans du Gouvernement, trois mouvements de gauche présentaient des candidats. Ils trouvent surtout audience dans le nord-est du pays moins développé. Ces formations, le Front économiste uni, le Parti du peuple et le Front démocratique militent en faveur d'une plus grande démocratie économique et sociale et, en politique étrangère, sont de tendance neutraliste.

Bien que le Gouvernement, en faisant parvenir des publications dans les provinces les plus reculées, ait tenté de susciter l'intérêt du peuple thaïlandais pour cette consultation, la participation au scrutin fut relativement faible.

L'élection du Président de la Chambre, qui marqua le début de la législature, fut la première occasion offerte aux élus indépendants de faire connaître leur orientation et permit donc de déterminer déjà les grandes lignes de clivage au sein de l'assemblée. Le candidat gouvernemental, le général Siri Siriyodhim, recueillit 128 voix contre 65 au candidat démocrate, 12 à celui des neutralistes et 11 à celui des socialistes.

Cette redistribution des forces politiques au sein de la Chambre devait se concrétiser formellement en mai 1969, lorsque la majeure partie des indépendants joignirent les rangs du Parti du peuple thaï

uni et qu'une fraction d'entre eux créèrent un nouveau groupe dénommé Parti indépendant libéral.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Nombre d'électeurs inscrits	14 820 180
Votants.	7 285 832 (49,2 %)
Bulletins blancs ou nuls.	428 699
Suffrages valablement exprimés	6 857 133

Formation politique	Nombre de sièges à la Chambre des Représentants
Parti du peuple thaï uni.	75
Indépendants (sans étiquette).	72
Parti démocrate.	57
Front démocratique.	7
Front économiste uni (socialiste).	4
Parti du peuple.	2
Parti de l'aide aux fermiers.	1
Parti libre de la morale.	1
	219

2. Répartition des sièges à la Chambre des Représentants
au début de la législature

Formation politique	de sièges
Parti du peuple thaï uni.	105
Parti démocrate.	57
Parti indépendant libéral.	24
Non inscrits.	20
Front démocratique.	7
Front économiste uni.	4
Parti du peuple.	1
Parti libre de la morale.	1
	219

3. Répartition des députés par catégories professionnelles

Agriculteurs.	8
Commerçants.	91
Employés et ouvriers.	13
Enseignants.	»
Juristes.	44
Retraités.	27
Divers.	27
	219

4. Répartition des députés par sexes

Hommes.	213
Femmes.	6
	219